

Séance du 19 décembre 2023 à 14 heures
SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/12/2023

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Monsieur Philippe BLAIN	P
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PÉROU	EX
Monsieur Alain RENARD	EX	Monsieur Xavier HALLAIRE	EX
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Alain VALLADE	P
Madame Chantal GANTCH	P		
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	P		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	P		
Monsieur Antoine GARANTO	P		
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

Ex = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Sur les 15 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 19 décembre 2023, 12 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL n°2023-

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 28 novembre 2023

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision 12 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 15 en exercice).

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 28 novembre 2023, ci-dessous détaillé.

En ouverture de séance, sur les 15 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 28 novembre 2023, 10 d'entre eux étaient présents ou représentés.

Monsieur GUINAUDIE, Président, excuse Messieurs VALLADE et ABAÑADES pour leur absence de ce jour.

Monsieur GUINAUDIE, Président, ouvre la séance, à 14h13, en constatant que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

↳ 2023 – 09BS : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023
Rapporteur : Michel VACHER

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 10 octobre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents, sur 15 membres en exercice), décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 10 octobre 2023.

↳ 2023 – 10BS : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'UNE OFFRE GLOBALE ET INTEGREE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, 10 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 15 en exercice).

Le présent appel d'offre a pour objet le renouvellement, via éditions de bons de commande, des abonnements et services liés à la téléphonie mobile et aux accès à internet déployés sur l'ensemble des sites du SMICVAL et arrivant à échéance le 1 décembre 2023.

La consultation a été faite dans le cadre d'un Accord cadre à bon de commande d'un montant de 700 000 € HT pour une durée de 4 ans.

Elle a été scindée en 2 lots :

- La fourniture d'accès internet pour l'ensemble des sites
- La fourniture des abonnements et services de téléphonie mobile

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été déposées.

La Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 09 octobre 2023, après analyse des offres, a décidé d'attribuer :

Pour le Lot 1 : A l'entreprise Orange qui a présenté un dossier estimatif globale de 167 904 € HT pour la durée du marché

Pour le Lot 2 : A l'entreprise Orange qui a présenté un dossier estimatif globale de 213 430 € HT pour la durée du marché

Il est proposé aux Membres du Bureau Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents, sur 15 membres en exercice), décide d'autoriser le Président à signer le marché public de fourniture d'une offre globale et intégrée de services de télécommunication.

Madame GANTCH interroge sur le déploiement de la fibre sur tous les sites.

Monsieur GUINAUDIE indique que la fibre n'est pas déployée partout
possibilité à pouvoir déployer la fibre et surtout l'utilité à le faire. Quand
déployé sur l'ensemble du territoire particulièrement le confort s'en ressentira.

2023 – 11BS : Autorisation d'achat de la parcelle AH25 sur la commune de Petit Palais dans le cadre d'une procédure amiable
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, 10 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 15 en exercice).

Le SMICVAL est propriétaire et exploitant du site ICPE de l'ancien centre d'enfouissement technique de Petit-Palais-Et-Cornemps (sous régime ICPE post exploitation).

Dans le cadre d'une étude pour l'implantation d'un projet photovoltaïque sur ce terrain, les services du Smicval ont pu identifier que SUEZ (l'ancien exploitant) reste toujours propriétaire d'une partie de la parcelle, précisément le numéro : AH25. Le Smicval souhaite donc investir pour obtenir l'entière et pleine propriété.

Après échanges, SUEZ a indiqué au Smicval être d'accord pour lui céder la parcelle susvisée pour un montant, à l'amiable, de 5 000€ HT.

A cela s'ajouteront les frais de notaires et autres frais liés à la vente (dont géomètre).

Dès lors, la valeur vénale de ce bien est estimée à la somme de 5 000€ HT décomposée comme suit :

Parcelle	Nature du bien	Surface utile	Prix unitaire/m2	Valeur vénale
AH 25	Friche industrielle	13 856	0,36€	5 000€

Il est proposé aux Membres du bureau syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Monsieur DUEZ interroge : « de quand date ce CET ? »

Monsieur GUINAUDIE indique qu'il date de 2005.

Madame GANTCH remarque que s'il s'agit d'un terrain enfouis le propriétaire privé aurait pu nous le donner.

Monsieur GUINAUDIE informe qu'il s'agit bien d'un terrain en périphérie du site à valeur agricole.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents, sur 15 membres en exercice), décide d'autoriser l'achat de la parcelle AH25 comme détaillé ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 22.

Fait à St Denis de Pile, le 28 novembre 2023

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents sur 15 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 28 novembre 2023, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

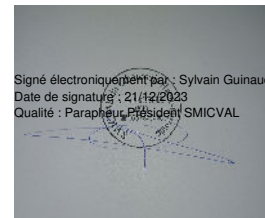
Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231219-2023_12BS-DE



**Le Président,
Sylvain GUINAUDIE**



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 décembre 2023

Publié le : 21.12.2023

**Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER**

